

# Plan local de prévention et d'accompagnement du mal-être en agriculture - Guadeloupe

## Bilan 2023-2024

### Table des matières

<b>Glossaire</b> .....	2
<b>Cadrage national</b> .....	3
<b>Mise en place d'une gouvernance locale</b> .....	3
<b>Les actions mises en œuvre</b> .....	5
Synthèse .....	5
1. <b>Identifier les situations de mal-être en agriculture pour agir</b> .....	6
2. <b>Prévenir les situations de mal-être en agriculture</b> .....	8
3. <b>Accompagner les situations de mal-être</b> .....	11



## Glossaire

- ARS : Agence régionale de santé
- ASP : Agence de service et paiement
- CAF : Caisse d'allocations familiales
- CCMSA : Caisse centrale de mutualité sociale agricole
- CGSS : Caisse générale de sécurité sociale
- DAAF : Direction de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt
- DEAL : Direction de l'environnement, de l'aménagement et du logement
- DEETS : Direction de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités
- DMSA ou MSA : Sous-direction de la Mutualité sociale agricole
- DRFIP : Direction régionales des finances publiques
- FREDON : Organisme à vocation sanitaire sur le secteur végétal
- IEDOM : Institut d'émission des départements d'outre-mer
- IREPS : Instance régionale d'éducation et de promotion de la santé
- ODEADOM : Office de développement de l'économie agricole d'outre-mer
- OFB : Office français de la biodiversité
- OPA : Organisme professionnel agricole
- ORSAG : Observatoire régional de santé de Guadeloupe
- SAFER : Sociétés d'aménagement foncier et d'établissement rural
- SALIM : Service de l'alimentation (service de la DAAF)
- SANIGWA : Association pour la protection sanitaire des élevages de Gwadeloup
- UDCCAS : Union départementale des centres communaux d'action sociale

## Cadrage national

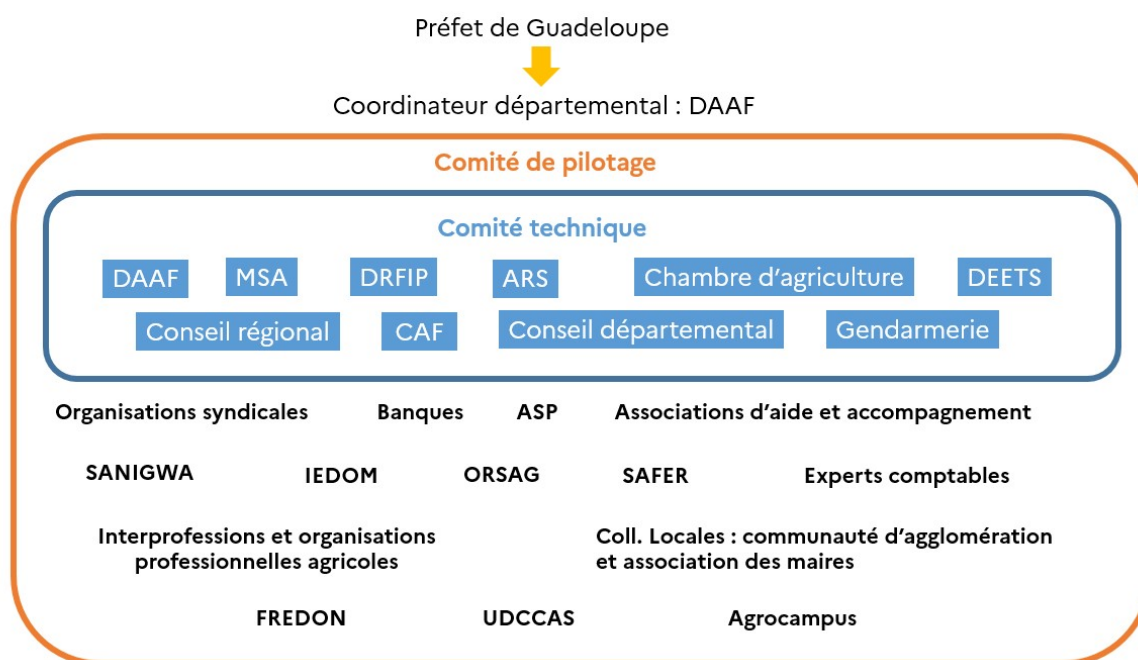
- Feuille de route interministérielle de prévention du mal-être et d'accompagnement des agriculteurs en difficulté adoptée le 23 novembre 2021
- Circulaire interministérielle du 7 janvier 2022 relative aux modalités de pilotage de la feuille de route pour la prévention du mal-être et pour l'accompagnement des agriculteurs et des salariés agricoles

## Mise en place d'une gouvernance locale

Les membres du comité technique sont mobilisés depuis 2022 dans la mise en œuvre de la feuille de route. Leurs principaux axes d'intervention :

- DAAF : coordination transverse, accompagnement économique
- MSA : prévention et accompagnement médico-social, accompagnement économique
- ARS : prévention santé
- Chambre d'agriculture : accompagnement administratif et technique
- Gendarmerie nationale : conseil pour lutter contre les vols, saccages et vandalisme
- CAF : accompagnement social et économique
- DRFIP : accompagnement des entreprises en difficultés économiques et financières
- DEETS : prévention santé sécurité au travail
- Conseil départemental et régional : accompagnement économique

## La gouvernance est organisée comme suit :



## Depuis 2022, 4 comités techniques se sont tenus :

- 27 juin 2022
- 19 juillet 2022
- 6 janvier 2023
- 20 mars 2024

## Ces comités ont permis de :

- Identifier les référents dédiés au sein des administrations,
- Elaborer et de présenter des « fiches actions »,
- Echanger sur la définition de notion de mal-être en Guadeloupe et en identifier les facteurs
- Suivre la mise en œuvre des actions
- Coordonner la rédaction d'un plan d'action
- Préparer le **premier comité de pilotage local prévu le 3 octobre 2024**

## Les actions mises en œuvre

Trois axes d'intervention :

1. Identifier les situations de mal-être en agriculture pour agir
2. Prévenir les situations de mal-être en agriculture
3. Accompagner les situations de mal-être sur les plans économique, psychologique et médico-social.

\*\*\*

### Synthèse des principales actions conduites de 2023 à septembre 2024 :

#### 1. Identifier les situations de mal-être en agriculture pour agir

- ✓ 1 Diagnostic local des situations de mal-être conduit de mars à août 2024 dans le cadre d'un stage ingénieur agronome
- ✓ 39 sentinelles formées sur le territoire en 2023 et 2024 pour repérer et signaler les agriculteurs en mal-être
- ✓ 1 outil de cartographie des cas de mal-être : l'outil GéoMSA
- ✓ Sensibilisation et recensement des vols et dégâts : actions partenariales chambre – gendarmerie nationale

#### 2. Prévenir les situations de mal-être en agriculture

- ✓ 4 actions de communication « Aller vers » coordonnées à destination du public agricole, 445 participants
- ✓ Conseils pour lutter contre les saccages et vols sur les exploitations
- ✓ Coordination des contrôles
- ✓ 5 exploitants bénéficiaires de l'AFSE en 2023 pour améliorer leurs conditions de travail, pour un montant total de 10 126 €.
- ✓ 39 ressortissants du régime agricole reçus en consultation pour un examen médical complet de prévention et 60 RDV planifiés.

#### 3. Accompagner les situations de mal-être sur les plans économique, psychologique et médico-social.

- ✓ Cellules d'écoute : en 2024, 8 exploitants reçus par la DAAF (SEA), 13 exploitants accompagnés individuellement par la MSA
- ✓ 17 bénéficiaires de l'aide au « Mieux être » au travail en 2023 et 2024 (montant total de 24000€)
- ✓ 28 exploitants accompagnés dans l'apurement de leurs dettes de cotisations sociales
- ✓ 107 personnes accompagnées par le service social de la DMSA au premier trimestre 2024 :
  - ✓ 79 sur les plans social et administratif
  - ✓ 28 sur le plan financier pour un montant total de 31 450€.

# 1. Identifier les situations de mal-être en agriculture pour agir

## ❖ Réalisation d'un diagnostic territorial du mal-être en agriculture :

Cette action est menée par la DAAF en lien avec les partenaires locaux. Elle a pour objectifs :

- D'identifier les causes à l'origine du mal-être agricole en Guadeloupe ;
- D'évaluer avec un regard éclairé la pertinence des dispositifs mis en place ;

**Le diagnostic a été mené de mars à septembre 2024 et a abouti à la production d'un mémoire de fin d'études et d'une synthèse opérationnelle comportant des recommandations (prévues pour la fin d'année 2024).**

## ❖ Formation des sentinelles pour repérer les situations de mal-être :

L'organisation des formations est pilotée par l'ARS en collaboration avec la CCMSA et a pour objectif de former des professionnels ou des particuliers en lien avec le monde agricole à la détection de signes de mal-être et précurseurs de mal-être.

**Au bilan, 17 sentinelles ont été formées en 2023 et 22 sentinelles ont été formées au premier semestre de 2024. Les formations étaient dispensées par des psychologues cliniciens de l'IREPS.**

**Le réseau de ces 39 sentinelles sera animé par la MSA dans l'objectif de mobiliser continuellement les sentinelles formées et permettre un meilleur suivi des cas recensés.**

## ❖ Lancement de l'outil GéoMSA permettant le recensement des situations de mal-être

L'Outil GéoMSA déjà utilisé en hexagone permet le recensement statistique des situations de mal-être en agriculture. Il est disponible en Guadeloupe depuis septembre 2024 au lien suivant :

<https://geomsa.msa.fr/>

## ❖ Recueil des signalements et cartographie des saccages et vols sur les exploitations agricoles

Les actes de vandalisme et vols causés par des tiers ainsi que les dégâts occasionnés par des animaux (chiens errants, divagants) sont fréquents en Guadeloupe et sources de mal-être pour les victimes. La sécurisation des exploitations agricoles est devenue une obligation pour les professionnels et un dossier prioritaire. Dans ce contexte, une convention de partenariat entre le ministère de l'Intérieur et des Outre-mer, la chambre d'agriculture de Guadeloupe et le commandement de la gendarmerie nationale a été signée en 2022 pour établir un accompagnement coordonné des agriculteurs et des éleveurs. La gendarmerie nationale est mobilisée sur le territoire pour recueillir les plaintes des agriculteurs en cas de saccage ou vols sur leurs exploitations et dans certains cas, réaliser les constatations sur place. Elle propose également, via son référent sûreté et son réseau de correspondants sûreté, la réalisation de consultations sûreté auprès des agriculteurs, afin de leur donner des conseils et des préconisations pour la mise en sûreté de leurs exploitations.

## Statistiques des vols sur les exploitations agricoles (source : gendarmerie nationale, mars 2024) :

Statistiques exploitations agricoles

	2021			2022			2023			Variation 2022/2023	
	Cie St-Claude	Cie Le Moule	Cie PAP	Cie St-Claude	Cie Le Moule	Cie PAP	Cie St-Claude	Cie Le Moule	Cie PAP		
<b>FRUITS ET LÉGUMES</b>	Cie St-Claude	6	<b>15</b>	Cie St-Claude	9	<b>20</b>	Cie St-Claude	11	<b>30</b>	<b>+10</b>	<b>+50%</b>
	Cie Le Moule	5		Cie Le Moule	6		Cie Le Moule	14			
	Cie PAP	4		Cie PAP	5		Cie PAP	5			
<b>ANIMAUX</b>	Cie St-Claude	3	<b>41</b>	Cie St-Claude	4	<b>44</b>	Cie St-Claude	4	<b>47</b>	<b>+3</b>	<b>+6,81%</b>
	Cie Le Moule	28		Cie Le Moule	35		Cie Le Moule	32			
	Cie PAP	10		Cie PAP	5		Cie PAP	11			
<b>MATÉRIELS</b>	Cie St-Claude	2	<b>8</b>	Cie St-Claude	4	<b>22</b>	Cie St-Claude	0	<b>10</b>	<b>-12</b>	<b>-54%</b>
	Cie Le Moule	5		Cie Le Moule	16		Cie Le Moule	2			
	Cie PAP	1		Cie PAP	2		Cie PAP	8			
<b>TOTAL</b>			<b>64</b>			<b>86</b>			<b>87</b>	<b>+1,16%</b>	

La chambre d'agriculture porte un projet d'application qui permettra aux victimes de signaler un acte de vandalisme, saccage ou de vol avec leur téléphone portable via une photo du préjudice et une localisation GPS. Cet outil n'aura pas valeur de déclaration mais permettra d'effectuer un recensement et de la prévention, notamment pour le voisinage. Les signalements permettront également d'enrichir une base de données relative aux vols ou à la pression des prédateurs sur les cultures et les élevages, dans l'objectif de proposer des mesures adaptées pour en minimiser l'impact.

### Des référents "Vols et Dégâts" à la Chambre d'agriculture de Guadeloupe :

En lien avec le Référent sureté de la cellule prévention technique de la malveillance de la gendarmerie, un conseiller de la chambre reçoit le signalement et peut assister la victime dans cette démarche. Les données récoltées au niveau régional seront centralisées également par la gendarmerie de Guadeloupe, la chambre d'agriculture de Guadeloupe ainsi que Chambres d'agriculture France qui établira une jonction avec les différents Instituts de recherches et ministères concernés.

#### Contacts des référents :

Référent agriculteurs : Claudy CORDOVAL - 06 90 26 75 96 - cordoval.c@guadeloupe.chambagri.fr

Référent Eleveurs - Xavier XANDE - 06 90 68 75 33 - xande.x@guadeloupe.chambagri.fr

Par ailleurs, la chambre d'agriculture a mis en visibilité ces problématiques avec des spots de sensibilisation sur l'impact des vols sur les exploitants agricoles et leur développement, un film témoignage des agriculteurs, des webinaires et des réunions de prévention.



## 2. Prévenir les situations de mal-être en agriculture

### ❖ Actions de communication « aller-vers » pour faire la promotion des services et des droits sociaux dédiés aux agriculteurs

Ces actions ont été réalisées par la CGSS et la CAF. Elles ont pour objectifs de :

- Favoriser la proximité CGSS/CAF avec la population agricole ;
  - Promouvoir les missions, les dispositifs et les droits sociaux servis par nos institutions ;
  - Détecter, accompagner et orienter les chefs d'exploitations en situation de précarité.
- 
- ⇒ Une intervention auprès des ressortissants agricoles du Nord Grande-Terre (exploitants et retraités agricoles) a eu lieu au Moule le 18 octobre 2023 : 8 stands thématiques (CGSS et Caf), 200 participants, 200 livrets distribués, niveau de satisfaction évalué à 9/10 par les participants.
  - ⇒ Une intervention a eu lieu le 7 février 2024 au Lamentin auprès des ressortissants agricoles du Nord Basse-Terre : 90 participants, 8 stands thématiques (CGSS et Caf), 90 participants, niveau de satisfaction évalué à 8,9/10 par les participants.
  - ⇒ Une intervention a eu lieu à Marie-Galante (Grand Bourg) le 7 mai 2024 auprès des ressortissants agricoles de Marie-Galante en partenariat avec la SICAMA : 9 stands thématiques (centre d'examen de santé), 105 participants, niveau de satisfaction évalué à 9,1/10 par les participants.
  - ⇒ Une intervention de la CGSS (sensibilisation de 1<sup>er</sup> niveau) co-organisée avec la SICA LPG à destination de leurs adhérents a eu lieu le 22 juillet 2024 à Capesterre-Belle-Eau : 50 participants.

### ❖ Diffusion de conseils et actions de prévention contre les saccages et vols sur les exploitations agricoles

Des actions de prévention pour lutter contre les dégradations agricoles ont été mises en place : surveillance des patrouilles à horaires variables, surveillance particulière des zones plus touchées, opération de lutte anti-délinquance (au sens large). A chaque brigade est rattaché un correspondant sureté qui prodigue des conseils en matière de mise en sureté des bâtiments des exploitations. En juin 2024, un flyer de conseils a été publié par la Gendarmerie.



  <p style="text-align: center;"><b>LA PRÉVENTION DES ATTEINTES EN MILIEU AGRICOLE</b></p> <p>Les agriculteurs et exploitants agricoles sont victimes de faits de délinquance dont :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Vols divers</b> sur les exploitations (outillage, électro-portatif, métaux ...)</li> <li>• <b>Vols de carburants</b> (sur engins, dans les cuves et récipients de stockage)</li> <li>• <b>Vols de véhicules ou accessoires</b> (vols d'opportunité ou réalisés par des filières bien organisées)</li> <li>• <b>Vols d'animaux</b> (volaille, bovins ou ovins ...)</li> </ul> <p>La difficulté réside dans le fait de protéger des installations situées sur des territoires souvent vastes et dispersés géographiquement.</p> <p>Une étude des faits subis (du 1er janvier au 1er décembre 2023) démontre que dans près de 70% des cas, les atteintes ont été commises dans des locaux ouverts ou fermés mais non verrouillés, facilitant en cela l'action des cambrioleurs.</p> <p>Les délinquants recherchent le maximum de profit avec un minimum de risques, il est donc nécessaire de compliquer leur action par l'application de mesures de sûreté simples découlant souvent du bon sens.</p>	<p style="text-align: center;"><b>LA LUTTE CONTRE LES VOLS ET LES CAMBRIOLAGES</b></p>  <ul style="list-style-type: none"> <li>• Des blocs style gros sacs de sable ou de graviers (manipulables à l'aide d'un chargeur) peuvent bloquer les accès de vos bâtiments ouverts</li> <li>• Verrouillez bien portes et fenêtres en votre absence</li> <li>• Utilisez les bâtiments d'élevage afin d'y stocker les matériels roulants le soir</li> <li>• Installez des points d'éclairage à détection sur le pourtour des bâtiments</li> <li>• Ne laissez pas vos matériels électro-portatifs dans des locaux ouverts</li> <li>• La présence d'un ou plusieurs chiens dissuade certains types de rôdeurs et individus effectuant des repérages</li> </ul>	<p style="text-align: center;"><b>LES MOYENS DE PROTECTION ÉLECTRONIQUES</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Une alarme avec détecteur de présence peut être installée dans les locaux fermés (obligatoire dans le local d'entreposage des produits phytosanitaires, par exemple)</li> <li>• Des systèmes de prises de vues photographiques existent et permettent de protéger l'accès à certains bâtiments ou cuves à carburant, par exemple</li> <li>• La vidéo-protection est un moyen dissuasif efficace et utile à l'enquête judiciaire. Son installation ne requiert pas d'autorisation préfectorale dans les lieux non ouverts au public. Pour la protection d'espaces importants le recours aux caméras mobiles peut être une solution. Ces systèmes demandent peu de travaux pour leur mise en œuvre</li> </ul> 
--	--	--

Extrait du flyer, disponible sur le site de la DAAF : [https://urls.fr/zXtpB\\_](https://urls.fr/zXtpB_)

### ❖ **Coordination des contrôles des exploitations agricoles**

Les exploitations agricoles sont sujettes à de nombreux contrôles portant sur différentes réglementations et opérées par plusieurs acteurs (DMSA, DEETS, DEAL, OFB, SALIM-DAAF, ASP, ODEADOM, etc). Ces contrôles pouvant donner lieu à des sanctions financières sont sources de stress pour les agriculteurs. La DAAF est chargée de coordonner ces contrôles afin de les rendre plus acceptables pour les agriculteurs et de faciliter leur bon déroulement.

Pour cela, l'autorité coordinatrice des contrôles met en œuvre des actions visant à limiter les risques d'incident lors des contrôles. Elle informe les divers corps de contrôle lorsqu'un fait sensible chez un exploitant est connu (signalement par une sentinelle, incident lors d'un contrôle : agressivité, menaces...). Elle sensibilise la profession agricole et les différents corps de contrôle aux bonnes pratiques, réalise des actions de communication sur les points de contrôles (à l'attention des OPA et des agriculteurs) ainsi que sur les droits et devoirs des exploitants. Enfin, son action vise également à maîtriser la pression de contrôle en évitant qu'une même entreprise fasse l'objet de contrôles rapprochés effectués par des services de contrôle différents.

### ❖ **Proposer un examen médical complet aux exploitants et retraités agricoles pour faciliter l'accès aux soins des personnes en situation de fragilité**

La GCSS a mis en place une offre d'évaluation de santé complète et personnalisée à destination des ressortissants agricoles. Ce dispositif vise notamment à faciliter l'accès aux soins et aux droits pour les travailleurs agricoles en situation de fragilité. La prise en charge est effectuée par le Centre d'Examens de Santé (géré par la CGSS). Ce centre composé de médecins, infirmiers et dentiste permet une prise en charge totale des bilans de santé. **Les premières consultations pour les ressortissants agricoles ont débuté en juillet 2024. En septembre 2024, 39 ressortissants reçus en consultations et 60 RDV planifiés.**

**Comment demander une consultation gratuite ?** Tél :05 90 90 55 55/ Mail : [contact-ces@cgss-guadeloupe.fr](mailto:contact-ces@cgss-guadeloupe.fr)/ Lien visite CES : <https://www.youtube.com/watch?v=tJcCyRqo3p4>

L'orientation pourra se réaliser directement auprès du centre d'examen de santé situé à Point-à-Pitre en planifiant un RDV.

### ❖ **Accompagner les exploitants agricoles dans l'amélioration de leurs conditions de travail**

Une aide financière simplifiée (AFSE) à destination des exploitants agricoles a été lancée par les services de la DMSA. Elle leur permet de bénéficier d'un appui technique de la part d'un préventeur sécurité et d'un soutien financier pour accompagner un projet visant à améliorer les conditions de travail et la prévention des risques professionnels. **En 2023, 5 exploitants agricoles ont pu bénéficier de ce dispositif représentant une somme totale d'aides versées qui s'élève à 10 126 €.**

### 3. Accompagner les situations de mal-être

#### ❖ Cellules d'écoute coordonnées DAAF-MSA

Depuis le début de l'année 2024, 8 agriculteurs ont été reçus par la référente mal-être en agriculture de la DAAF, notamment suite à des signalements effectués par des contrôleurs DAAF. Ils ont ainsi bénéficié d'une écoute bienveillante, d'un accompagnement administratif et ont été réorientés vers la MSA ou la Région suivant les situations. **Cette coordination est à poursuivre et élargir à d'autres acteurs partenaires.**

Par ailleurs, **au premier semestre 2024, 13 exploitants agricoles** ayant été signalés comme en situation de mal-être par des sentinelles, des partenaires internes ou externe à la MSA ont bénéficié d'un accompagnement individuel par la MSA.

Pour prendre rendez-vous avec des référents :

- DAAF – référent mal-être en agriculture - service économie agricole : [sea.daaf971@agriculture.gouv.fr](mailto:sea.daaf971@agriculture.gouv.fr)
- CGSS DMSA– référente mal-être en agriculture : Yaëlle THALIS-NEGRE – [yaelle.talis-negre@cgss-guadeloupe.fr](mailto:yaelle.talis-negre@cgss-guadeloupe.fr)

#### ❖ Accompagnement matériel et financier vers le « mieux-être » au travail en agriculture

Ce dispositif déployé par la MSA en lien avec la chambre d'agriculture finance des dispositifs permettant aux exploitants d'améliorer leurs conditions de travail (matériel, diagnostic, accompagnement, aménagements organisationnels) sur présentation d'un devis, ainsi il n'est pas demandé de préfinancement aux agriculteurs. Cette aide s'adresse aux exploitants rencontrant des difficultés multiples.

**En 2023, 10 exploitants ont pu bénéficier de ce dispositif pour une enveloppe globale de 12000€ alloué par la CCMSA.**

**En 2024, 7 exploitants en ont bénéficié lors du premier semestre de 2024 pour une enveloppe globale de 12000€ alloué par la CCMSA.**

### ❖ **Audit global d'exploitation**

Les exploitants en difficultés économiques peuvent faire une demande de subvention auprès de la DAAF afin de bénéficier d'un audit global d'exploitation réalisé par un expert agréé. Cet audit a pour objectifs :

- D'établir un bilan de la situation technique, économique, financière et sociale de l'exploitation, réalisé par un expert agréé,
- Proposer un plan d'actions permettant de répondre aux difficultés recensées dans le bilan en concertation avec l'agriculteur.
- Évaluer les perspectives de retour à la viabilité.

**Depuis l'ouverture du dispositif en 2022, il n'y a eu aucune demande déposée à la DAAF. Un travail de communication sur les bénéfices d'un tel audit auprès des professionnels et de simplification des demandes est prévu en lien avec les deux cabinets d'expertise agréés et les organisations professionnelles agricoles.**

### ❖ **Accompagnement des cotisants MSA en difficulté de paiement**

Les ressortissants agricoles rencontrant des difficultés de paiement de leurs cotisations sociales peuvent être accompagnés par le service contentieux-recouvrement de la MSA afin d'être accompagnés dans l'apurement de leurs dettes.

**Depuis sa mise en place des actions 28 exploitants ont pu bénéficier de ce dispositif au premier semestre de 2024.**

Pour prendre contact avec le service contentieux-recouvrement : [recouvrement.dmsa@cgss-guadeloupe.fr](mailto:recouvrement.dmsa@cgss-guadeloupe.fr)

### ❖ **Numéro national de prévention du suicide**

Ce numéro permet d'accéder gratuitement et 24h/24 à une cellule d'écoute assurée par des professionnels de santé formés au risque suicidaire. **Un centre de réponse de jour a été ouvert en Guadeloupe en mars 2024.** Ainsi, les appelants de la Guadeloupe et des îles du nord peuvent bénéficier d'une prise en charge par des professionnels connaissant le territoire 7j/7 de 9h à 21h. En dehors de cette plage horaire, les appelants sont pris en charge par un professionnel en hexagone.

⇒ **Numéro à composer : 3114**

### ❖ Dispositif « Agri'écoute »

Agri-Ecoute est une plateforme d'écoute nationale dédiée au soutien psychologique. Elle est accessible 24/24 et 7/7 via par téléphone au 09 69 39 29 19 ou sur [agriecoute.fr](http://agriecoute.fr).

Le décrochage et l'écoute sont assurés par des professionnels (psychologue) qui interviennent à distance dans un cadre neutre et bienveillant. Il s'agit d'une prise en charge anonyme et confidentielle.

### ❖ Actions du service social de la DMSA

Le service social de la MSA intervient au bénéfice des non-salariés agricoles pour l'accès aux soins des personnes en situation de précarité ; l'accès aux droits et à des dispositifs de soutien financier ; la prévention des difficultés professionnelles ; la prévention de la perte d'autonomie des personnes âgées ; le retour à l'emploi après un arrêt de travail ; le passage en invalidité ; la sortie d'hospitalisation ; et le soutien aux aidants familiaux.

Toute personne affiliée à la MSA est éligible à ces dispositifs. **Pour y accéder, prenez contact auprès des référents du service actions sanitaires et sociales : 05 90 90 51 96 – 05 90 48 24 58 - 05 90 93 45 25 / [dmsa.secrétariat@cgss-guadeloupe.fr](mailto:dmsa.secrétariat@cgss-guadeloupe.fr) / [actionsocialeagricole@cgss-guadeoupe.fr](mailto:actionsocialeagricole@cgss-guadeoupe.fr)**

**Au total, sur 107 personnes accompagnées par le service social de la DMSA au premier trimestre 2024 :**

- **79 personnes ont bénéficié d'un accompagnement social, administratif**
- **28 personnes ont bénéficié d'un accompagnement financier en dehors du dispositif « Mieux-être », pour un montant total de 31 450€.**